



---

# États financiers des marchés administrés par la SIERE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

# Table des matières

<b>Responsabilité de la direction à l'égard de la communication de l'information financière</b>	<b>2</b>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>3</b>
<b>État de la situation financière</b>	<b>5</b>
<b>État des résultats et de l'excédent accumulé</b>	<b>6</b>
<b>Notes complémentaires</b>	<b>7</b>
1. NATURE DES ACTIVITÉS	7
2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	7
a) Mode d'établissement des états financiers	7
b) Comptabilisation des produits	8
c) Instruments financiers	8
d) Devises	8
e) Utilisation d'estimations	8
3. CRÉANCES	9
4. REMISES À RECEVOIR DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS OU À PAYER À L'ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS	9
5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	9
6. DETTE	10
a) Facilité de crédit avec l'Office ontarien de financement (OOF)	10
b) Dette au titre du rajustement global	10
7. RAJUSTEMENT GLOBAL	11
a) Financement d'énergies renouvelables non hydroélectriques	11
8. PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX	12
9. RÈGLEMENTS DE MARCHÉS ADMINISTRÉS	13
10. PRODUITS D'INTÉRÊTS	14
11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	14
a) Risque de marché	14
b) Risque de crédit	15
c) Risque de liquidité	15



Se brancher aujourd'hui.  
Énergiser l'avenir.

Société indépendante d'exploitation  
du réseau d'électricité

Station A, Box 4474  
Toronto, ON M5W 4E5  
T 905 403 6900

[www.ieso.ca](http://www.ieso.ca)

Date : Le 1<sup>er</sup> juin 2022

À : Grant Thornton LLP

De : Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Objet : États financiers des marchés administrés par la SIERE pour l'exercice 2021

Responsabilité de la direction à l'égard de la communication de l'information financière

### Responsabilité de la direction à l'égard de la communication de l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints des marchés administrés par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) incombe à la direction; ces derniers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, à l'exception de ce qui suit :

- tous les gains et pertes de réévaluation sur les opérations en devises non encore réglées à la clôture de l'exercice seront comptabilisés dans l'état des résultats lorsqu'ils seront réalisés plutôt que dans l'état des gains et pertes de réévaluation, conformément au chapitre SP 2601 des NCSP;
- aucune information budgétaire ne sera présentée;
- aucun état des gains et pertes de réévaluation, état de la variation de la dette nette et état des flux de trésorerie ne sera présenté.

Les principales méthodes comptables suivies par les marchés administrés par la SIERE sont décrites à la note complémentaire 2 intitulée « Résumé des principales méthodes comptables ». La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur l'exercice comptable considéré ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été établis dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 1<sup>er</sup> juin 2022.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs étaient protégés et que des informations fiables étaient disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été examinés par Grant Thornton LLP, cabinet d'auditeurs externes indépendants nommé par le conseil d'administration. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans la résolution du conseil d'administration de la SIERE datée du 23 octobre 2019 et dans la résolution la modifiant datée du 22 avril 2020. Le rapport de l'auditeur indépendant qui suit fait état de la portée de son examen et de son opinion.

MARCHÉS ADMINISTRÉS PAR LA SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,

**Lesley Gallinger**

La présidente et chef de la direction  
Toronto, Canada  
Le 1<sup>er</sup> juin 2022

**Barbara Anderson**

La chef des finances et vice-présidente, Services de l'entreprise  
Toronto, Canada  
Le 1<sup>er</sup> juin 2022

# Rapport de l'auditeur indépendant

## Au conseil d'administration de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des marchés administrés par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints des marchés administrés par la SIERE pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans la résolution du conseil d'administration de la SIERE datée du 23 octobre 2019 et dans la résolution la modifiant datée du 22 avril 2020.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des marchés administrés par la SIERE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations – Référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 a) des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés afin d'aider la direction à répondre aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans la résolution du conseil d'administration de la SIERE datée du 23 octobre 2019 et dans la résolution la modifiant datée du 22 avril 2020. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à la direction, au conseil d'administration de la SIERE et à la Commission de l'énergie de l'Ontario, et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément au référentiel comptable décrit, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des marchés administrés par la SIERE à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les marchés administrés par la SIERE ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des marchés administrés par la SIERE.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquerrons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des marchés administrés par la SIERE;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des marchés administrés par la SIERE à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les marchés administrés par la SIERE à cesser leur exploitation;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Grant Thornton LLP*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Mississauga, Canada  
Le 1er juin 2022

# État de la situation financière

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
	\$	\$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	313 981	62 899
Créances (note 3)	1 612 894	2 001 264
Sommes à recevoir des programmes gouvernementaux	-	39 716
Autres sommes à recevoir	32 574	32 987
Remises à recevoir de l'entité responsable des compteurs intelligents (note 4)	13 671	2 459
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>1 973 120</b>	<b>2 139 325</b>
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	1 538 238	1 512 305
Dettes (note 6)	27 780	533 087
Produits différés tirés du règlement de marchés administrés	119 497	91 474
Produits différés tirés de programmes gouvernementaux	273 934	-
Remises à payer à l'entité responsable des compteurs intelligents (note 4)	13 671	2 459
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>1 973 120</b>	<b>2 139 325</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS ET EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil,



**Joe Oliver**  
Président du conseil  
Toronto, Canada



**David Sinclair**  
Administrateur  
Toronto, Canada

# État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Rajustement global (note 7)	8 551 461	13 960 735
Programmes gouvernementaux (note 8)	6 459 721	5 985 821
Règlements de marchés administrés (note 9)	6 687 084	4 350 075
Produits d'intérêts (note 10)	2 758	4 379
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>21 701 024</b>	<b>24 301 010</b>
<b>CHARGES</b>		
Rajustement global (note 7)	8 551 461	13 960 735
Programmes gouvernementaux (note 8)	6 460 011	5 985 985
Règlements de marchés administrés (note 9)	6 687 591	4 350 916
Transfert d'intérêts du marché à la SIERE (note 10)	1 792	2 938
Intérêts sur la ligne de crédit (note 6)	169	436
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>21 701 024</b>	<b>24 301 010</b>
<b>EXCÉDENT</b>	-	-
EXCÉDENT ACCUMULÉ À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-	-
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Voir les notes complémentaires.

# Notes complémentaires

## 1. NATURE DES ACTIVITÉS

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'électricité* (la « Loi »), la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO ») et exploite les marchés administrés par la SIERE (les « marchés administrés par la SIERE »).

Les marchés administrés par la SIERE facilitent l'achat et la vente d'électricité sur le marché de gros entre les intervenants du marché et gèrent divers programmes gouvernementaux. Les états financiers ci-joints reflètent les comptes des marchés administrés par la SIERE :

- tel qu'il est prescrit par les règles du marché de la SIERE pour le marché de gros de l'électricité en Ontario;
- conformément à la Loi et à la réglementation de l'Ontario connexe;
- conformément aux programmes gouvernementaux.

Les présents états financiers n'incluent pas les comptes financiers de la SIERE puisque la SIERE agit à titre d'intermédiaire afin de faciliter le règlement des opérations des marchés administrés par la SIERE. Un jeu distinct d'états financiers est dressé pour la SIERE.

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### a) Mode d'établissement des états financiers

Les marchés administrés par la SIERE n'ont droit à aucun revenu net, excédent ou déficit dans le cadre de leurs opérations. Toutes les opérations régulières au sein des marchés administrés par la SIERE sont réalisées dans l'intérêt des intervenants du marché.

Les états financiers ci-joints ont été approuvés par le conseil d'administration de la SIERE, ce qui signifie qu'ils doivent être dressés conformément à un référentiel à usage particulier, comme suit :

- les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) seront adoptées, à l'exception de ce qui suit :
  - tous les gains et pertes de réévaluation sur les opérations en devises non encore réglées à la clôture de l'exercice seront comptabilisés dans l'état des résultats lorsqu'ils seront réalisés plutôt que dans l'état des gains et pertes de réévaluation, conformément au chapitre SP 2601 des NCSP;
  - aucune information budgétaire ne sera présentée;
  - aucun état des gains et pertes de réévaluation, état de la variation de la dette nette et état des flux de trésorerie ne sera présenté.

Les états financiers ci-joints reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après.

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### **b) Comptabilisation des produits**

Les produits tirés du règlement de marchés administrés sont comptabilisés mensuellement, ce qui correspond au cycle de facturation des marchés administrés par la SIERE pour les intervenants du marché. Les produits sont fondés sur le volume d'énergie négocié sur le marché.

Les produits tirés de programmes gouvernementaux sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu au transfert ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants puissent être effectuées.

Les produits tirés du rajustement global sont comptabilisés mensuellement, ce qui correspond au cycle de facturation des marchés administrés par la SIERE pour les intervenants du marché, afin de recouvrer le coût de construction de la nouvelle infrastructure d'électricité dans la province et celui de mise en œuvre des programmes d'économie d'énergie de l'Ontario. Les produits sont fondés sur l'écart entre le prix de gros de l'électricité, aussi appelé « prix horaire de l'énergie en Ontario » et les tarifs réglementés, les paiements au titre de la construction ou de la remise à neuf de l'infrastructure et le coût de mise en œuvre des programmes d'économie d'énergie. La Loi et la réglementation connexe de l'Ontario prescrivent tous les autres éléments qui peuvent être couverts par le rajustement global.

Les produits d'intérêts et financiers représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ces produits sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

### **c) Instruments financiers**

Les marchés administrés par la SIERE comptabilisent la trésorerie et les équivalents de trésorerie à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme hautement cotés et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

Les marchés administrés par la SIERE comptabilisent les créances, les sommes à payer aux intervenants du marché et les sommes à recevoir des intervenants du marché, les créditeurs et la dette au coût après amortissement.

### **d) Devises**

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Ultérieurement, les actifs et passifs monétaires libellés en devises dans l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers, les gains ou les pertes de change étant comptabilisés dans l'état des résultats.

### **e) Utilisation d'estimations**

Pour préparer des états financiers conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 a), la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants déclarés des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers.

### 3. CRÉANCES

<b>Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	\$	\$
Créances au titre des marchés	1 562 398	1 538 995
Sommes à recevoir au titre du rajustement global différé (note 6)	27 780	333 358
Sommes à recevoir au titre du rajustement global	22 281	125 647
Sommes à recevoir au titre des redevances liées à la gestion de la congestion, montant net	435	3 264
<b>Solde de clôture</b>	<b>1 612 894</b>	<b>2 001 264</b>

### 4. REMISES À RECEVOIR DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS OU À PAYER À L'ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS

En 2021, la SIERE a comptabilisé un montant de 13 671 000 \$ (2 459 000 \$ en 2020) en remises à payer aux marchés administrés par la SIERE en sa qualité d'entité responsable des compteurs intelligents (ERCI). L'ERCI peut accumuler un montant maximal au titre du solde de la réserve de fonctionnement, y compris certains ajustements et échéanciers approuvés par la CEO. Régulièrement, la CEO procédera à un examen et ordonnera à l'ERCI de remettre aux intervenants du marché tout montant qui excède le solde maximal de la réserve de fonctionnement. Au 31 décembre 2021, les remises à recevoir de la SIERE s'élevaient à 13 671 000 \$ (2 459 000 \$ en 2020). Au 31 décembre 2021, les remises aux intervenants du marché s'élevaient à 13 671 000 \$ (2 459 000 \$ en 2020).

### 5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

<b>Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	\$	\$
Sommes à payer au titre des marchés	1 492 832	1 448 767
Paiements anticipés	39 950	52 812
Paiements anticipés des droits de transport	3 560	7 536
Intérêts à payer à la SIERE au titre des marchés	1 792	2 938
Dépôt de sécurité en espèces et intérêts à payer	104	229
Autre	-	23
<b>Solde de clôture</b>	<b>1 538 238</b>	<b>1 512 305</b>

## 6. DETTE

### a) Facilité de crédit avec l'Office ontarien de financement (OOF)

La SIERE, pour le compte des marchés administrés par la SIERE, a une entente de facilité de crédit non garantie avec l'OOF, ce qui met à la disposition des marchés administrés par la SIERE une somme pouvant aller jusqu'à 1 100 000 000 \$ (1 100 000 000 \$ en 2020). Les avances et les montants mensuels renouvelés sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût de financement de la province d'Ontario plus 0,25 % par année. La facilité de crédit vient à échéance le 30 juin 2023. Au 31 décembre 2021, la facilité de crédit à payer à l'OOF était de néant (199 729 000 \$ en 2020).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit s'est élevée à 169 000 \$ (436 000 \$ en 2020).

### b) Dette au titre du rajustement global

En réponse à la pandémie mondiale de COVID-19, en raison de l'effet combiné du Règlement de l'Ontario 191/20 et de l'article 19.1 du Règlement de l'Ontario 429/04, le ministère de l'Énergie (le « ministère ») a mis en œuvre des mesures d'urgence temporaires qui ont apporté un allègement financier aux intervenants du marché de catégorie A et de catégorie B non assujettis à la grille tarifaire réglementée et aux consommateurs en avril, mai et juin 2020 totalisant 333 358 000 \$. Ce rajustement global différé a été comptabilisé dans les produits et sera recouvré auprès des intervenants du marché tout au long de 2021, conformément au Règlement de l'Ontario 429/04 dans sa version modifiée, entré en vigueur le 18 décembre 2020.

L'allègement temporaire reçu est une dette exigible et payable, sans intérêt, au ministère. Les marchés administrés par la SIERE sont tenus de remettre au ministère toutes les sommes reçues au titre du rajustement global différé. Si les marchés administrés par la SIERE ne recouvrent pas la totalité ou une partie de ces montants d'ici au 1<sup>er</sup> août 2023, ce solde sera éteint et ne constituera plus une dette exigible et payable au ministère. La dette vient à échéance à la première des dates suivantes : le 1<sup>er</sup> août 2023 ou la date à laquelle la dette est entièrement remboursée. Au 31 décembre 2021, la dette à payer au ministère était de 27 780 000 \$ (333 358 000 \$ en 2020).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la charge d'intérêts sur la dette au titre du rajustement global a été de néant (néant en 2020).

## 7. RAJUSTEMENT GLOBAL

Les activités de rajustement global comprennent ce qui suit :

<b>Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Règlement de contrats	3 681 748	7 706 670
Biens réglementés d'Ontario Power Generation	3 338 098	4 644 119
Programmes de sociétés locales de distribution	1 272 537	1 342 846
Économie d'énergie	196 035	168 172
Producteurs sans vocation de service public de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	63 043	98 928
<b>Total du rajustement global</b>	<b>8 551 461</b>	<b>13 960 735</b>

### a) Financement d'énergies renouvelables non hydroélectriques

Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2021, le ministère de l'Énergie a financé une partie des coûts des contrats d'énergie renouvelable autre que l'hydroélectricité, ce qui a fait diminuer le rajustement global de tous les consommateurs. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la diminution du rajustement global s'est chiffrée à 3 116 145 000 \$ (néant en 2020).

## 8. PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

Les activités liées aux programmes gouvernementaux comprennent ce qui suit :

<b>Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Financement d'énergies renouvelables non hydroélectriques (note 7 a))	3 116 145	-
Remise de l'Ontario pour l'électricité	2 390 910	4 458 831
Protection des tarifs de distribution	335 971	354 196
Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées	296 452	308 713
Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité	168 815	186 719
Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord	105 404	106 545
Crédit de livraison pour les Premières Nations	25 139	28 061
Programme d'aide aux impayés d'énergie en raison de la COVID-19	23 008	1 800
Programme de soutien pour l'expansion de l'accès au gaz naturel	2 571	39 606
Grille tarifaire réglementée	(4 404)	501 514
<b>Total des charges liées aux programmes gouvernementaux</b>	<b>6 460 011</b>	<b>5 985 985</b>
Charges (produits) d'intérêts, montant net	(290)	(164)
<b>Total des produits tirés des programmes gouvernementaux</b>	<b>6 459 721</b>	<b>5 985 821</b>

## 9. RÈGLEMENTS DE MARCHÉS ADMINISTRÉS

Les activités liées aux règlements de marchés administrés comprennent ce qui suit :

<b>Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Frais d'énergie	3 910 650	1 950 285
Frais de transport	1 909 181	1 685 020
Mise aux enchères de droits de transport et redevances liées à la gestion de la congestion	216 694	204 067
Frais d'administration de la SIERE	195 029	188 602
Crédits de règlement de la gestion de la congestion	141 254	79 984
Services accessoires	70 883	71 467
Frais liés aux compteurs intelligents	33 093	35 249
Réponse à la demande	32 959	43 029
Compte de rajustement	28 244	(4 731)
Réserve de fonctionnement	24 748	47 775
Autres	124 856	50 169
<b>Total des charges liées aux règlements de marchés administrés</b>	<b>6 687 591</b>	<b>4 350 916</b>
Produits d'intérêts sur les comptes de droits de transport (note 10)	(507)	(841)
<b>Total des produits tirés des règlements de marchés administrés</b>	<b>6 687 084</b>	<b>4 350 075</b>

## 10. PRODUITS D'INTÉRÊTS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché tout au long du cycle de règlement des marchés administrés par la SIERE. La SIERE est habilitée à recevoir les produits financiers et les gains de placement, déduction faite des pertes de placement, gagnés sur des fonds transitant par les comptes de règlement des marchés. La SIERE n'a pas droit au capital en ce qui concerne les placements effectués sur les marchés administrés par la SIERE.

Les produits d'intérêts comprennent ce qui suit :

<b>Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Produits d'intérêts sur les comptes de règlement des marchés	1 812	2 955
Produits d'intérêts sur les comptes de droits de transport	507	841
Produits d'intérêts sur les comptes du Programme de soutien pour l'expansion de l'accès au gaz naturel	189	77
Produits d'intérêts sur les comptes de la grille tarifaire réglementée	170	496
Produits d'intérêts sur les comptes du Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées	80	10
<b>Total des produits d'intérêts</b>	<b>2 758</b>	<b>4 379</b>

Les marchés administrés par la SIERE ont transféré des produits financiers gagnés dans les comptes de règlement des marchés à la SIERE de 1 792 000 \$ en 2021 (2 938 000 \$ en 2020).

## 11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les marchés administrés par la SIERE sont exposés à des risques financiers dans le cours normal de leurs activités, notamment aux risques de marché découlant de la volatilité des marchés des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie des marchés administrés par la SIERE pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à la période précédente. Les intervenants du marché assument l'intégralité des risques financiers connexes.

### a) Risque de marché

Le risque de marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Les marchés administrés par la SIERE sont principalement exposés à deux types de risques de marché : le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Les marchés administrés par la SIERE surveillent leur exposition aux fluctuations des risques de marché et peuvent avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où ils le jugent nécessaire. Les marchés administrés par la SIERE n'utilisent pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

## 11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

### **i) Risque de change**

Les marchés administrés par la SIERE effectuent des opérations en dollars américains, surtout des paiements à leurs fournisseurs, et maintiennent un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, les marchés administrés par la SIERE peuvent utiliser des contrats d'achat à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. Les marchés administrés par la SIERE font aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2021, les marchés administrés par la SIERE ne détenaient aucun actif ou passif financier libellé en devises et n'avaient aucun contrat d'achat à terme en vigueur (néant en 2020).

### **ii) Risque de taux d'intérêt**

Les marchés administrés par la SIERE sont exposés aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de leur facilité de crédit à taux variable à court terme et de leurs titres assimilables à de la trésorerie. L'incidence nette d'une augmentation ou d'une diminution de 25 points de base des taux d'intérêt sur la valeur de la dette ou des titres serait négligeable.

### **b) Risque de crédit**

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard des modalités de l'instrument financier. Les marchés administrés par la SIERE sont exposés directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux créances. Les marchés administrés par la SIERE gèrent le risque de crédit au moyen d'une politique de gestion approuvée par la direction imposant des contraintes, à savoir des placements essentiellement de première qualité et un plafond déterminé par contrepartie, ainsi qu'au moyen d'un cadre prudentiel exigeant des garanties relativement aux créances. Étant donné que le nombre d'intervenants du marché est important, il n'existe aucune concentration du risque de crédit.

### **c) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité fait référence au risque que les marchés administrés par la SIERE éprouvent des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à leurs passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, les marchés administrés par la SIERE établissent des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer leurs besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie provenant des placements à court terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Étant donné que les intervenants du marché dans leur ensemble sont tenus de s'assurer que tous les passifs financiers des marchés administrés par la SIERE seront payés, le risque de liquidité est considéré comme étant négligeable.

---

**Société indépendante d'exploitation  
du réseau d'électricité**

1600-120 Adelaide Street West  
Toronto, Ontario M5H 1T1

Téléphone : 905 403-6900

Numéro sans frais : 1 888 448-7777

Courriel : [customer.relations@ieso.ca](mailto:customer.relations@ieso.ca)

<https://www.ieso.ca/en/francais>

 [@IESO\\_Tweets](https://twitter.com/IESO_Tweets)

 [facebook.com/OntarioIESO](https://facebook.com/OntarioIESO)

 [linkedin.com/company/IESO](https://linkedin.com/company/IESO)